

Rapport global de gestion 2014

I. Présentation de l'Association et de son activité

↳ **Projet associatif**

L'Association ADSEAN

Siège social Association De Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte de la Nièvre.
21 rue du rivage - BP20 - 58019 Nevers Cedex
Tél : 03.86.61.38.79
Fax : 03.86.61.92.49
Mail : siegesocial@adsea-nievre.fr

N° Siret 775 620 164 00100

Président Docteur Jean-Loup LEBRIS
Directeur Général Monsieur Serge JENTZER

Histoire et évolution

Le 20 octobre 1944 est fondée la Société Nivernaise de Protection de l'Enfance. En décembre 1949, l'Association s'inscrit dans la création du mouvement Sauvegarde et prend le nom de Sauvegarde de l'Enfance en Nivernais pour devenir le 23 octobre 1950, l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence en Nivernais.

Créée à l'origine pour assurer l'éducation, le soutien et l'accompagnement des enfants et des adolescents, l'Association va se développer et diversifier ses secteurs d'interventions.

Elle va structurer son action autour de trois secteurs d'activités :

- La **protection de l'enfance et de l'adolescence** tant sur le plan civil que sur le plan pénal
- Le médico-social pour l'enfance et l'adolescence
- Les établissements pour adultes ayant un handicap mental.

L'Association est aujourd'hui communément appelée la « **Sauvegarde 58** » et développe une maxime « L'engagement au service des différences ».

Valeurs et Projet Associatif

En mettant « l'Humain » au centre de son projet, l'Association se veut porteuse d'une déontologie, de valeurs fortes et intrinsèques. Elle affirme la primauté de la personne, sa participation à la vie sociale et l'accès à la citoyenneté, avec ses moyens, selon ses possibilités... tout ceci étant à valoriser, développer et/ou conforter.

Pour structurer et orienter son action, la Sauvegarde affirme son attachement à la longue tradition philosophique humaniste, démocratique et laïque.

Son action est sous-tendue par des valeurs fondamentales quels que soient la nature et le degré de difficultés des personnes prises en charge :

- respect des libertés individuelles, de l'intégrité, de la dignité des personnes en situation de handicap,

- reconnaissance de leurs droits,
- affirmation de leurs possibilités d'évolution.

Elle cherche à favoriser l'accès à la citoyenneté des personnes en risque d'échec et/ou en voie de marginalisation et d'exclusion, considérant que chacun doit bénéficier d'une place digne et reconnue dans la société.

L'Association assume son indépendance idéologique et milite pour une société libre, ouverte et solidaire qui garantit le droit des plus faibles, le respect des différences, mais aussi le pluralisme des opinions, des cultures et des croyances.

Conformément au Projet Associatif 2010-2015, La Sauvegarde vise ainsi à :

- Protéger
- Accompagner
- Reconnaître
- Et souhaite être un promoteur de citoyenneté à tous les âges de la vie.

↳ Activités statutaires

INSTANCES	Nombre de réunions	Nombre d'heures	Missions principales de l'année écoulée
Bureau	11	33	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation 70 ans de l'Association - Projet politique Sauvegarde 58 à long terme - Définition politique de Pôle - Relance info Sauvegarde 58 - Réorganisation Pôle aide par le travail - CPOM - Identité visuelle associative - Audit sur les risques Psychosociaux - Recherche locaux site Intermède - Réflexion analyse stratégique avec M. POUJOL - Création SAMSAH lancé par ARS
Conseil Administration	6	18	<ul style="list-style-type: none"> - Restructuration IME Vauban - Approbation des comptes administratifs et budgets prévisionnels - Validation des modifications des statuts et du RGF associatif - Affectation du résultat - Election bureau - Election représentants usagers au CA avec voix délibérative
Assemblée Générale	1	3	<ul style="list-style-type: none"> - Validation des comptes 2013 - Admission d'un nouveau membre au Conseil d'Administration - Fixation des cotisations - Validation rapport spécial des conventions règlementées
Comité stratégique	8	20	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexions stratégiques, politiques et opérationnelles
Commission financière	8	16	<ul style="list-style-type: none"> - Trésorerie - PPI - Tableau de bord - Emprunts - Placements - Synthèses bilans CA, budget - Synthèses financières
Commission travaux et patrimoine	6	21	<ul style="list-style-type: none"> - IME Claude Joly : réhabilitation bâtiment A - ESAT Fernand Poirier : Dossier aspiration poussières de bois atelier menuiserie - ESAT les Cottereaux : projet agrandissement - Siège Social : projet de réaménagement bureau annexe relancé - ITEP Villa : travaux de mise en sécurité dans le cadre des ERP - Lancement travaux isolation sur différents sites

Comité éthique, bientraitance qualité et attentes des usagers	12	22	<ul style="list-style-type: none"> - Le Comité Ethique et Bientraitance : questionnaire sur la thématique des astreintes, réflexion associative à la demande d'un établissement concernant l'engagement associatif dans l'accueil de mineurs étrangers isolés - La Commission qualité : travail sur les recommandations de bonne pratique publiées par l'ANESM, organisation des évaluations externes, rencontre des directions et correspondants qualité associatifs, travail sur les procédures - fusion des commissions associatives « Comité Ethique et Bientraitance », Commission « Pilotage de la Qualité », Commission « Offre de Service » en une seule et même instance associative le « Comité Ethique, Bientraitance, Qualité et Attente des Usagers » dont la première rencontre s'est déroulée le 10 décembre 2014.
---	----	----	--

II. Situation, activité et évènements des ESSMS pour l'année écoulée

A. Pôle Protection de l'Enfance

SERMO

SAEMO

a. Situation, activité et évènements pour l'année écoulée

Le SAEMO a été créé par Arrêté conjoint Conseil Général / PJJ du 12/12/84. Le renouvellement de son habilitation a lieu tous les 5 ans. La dernière habilitation remonte au 16 mars 2011. Celle-ci permet l'exercice de 330 prises en charge simultanées de mineurs de 0 à 18 ans.

Le SAEMO fonde sa mission sur les Articles 375 et suivants du Code Civil sur l'Enfance en danger.

En 2014, le SAEMO a pris en charge 581 mineurs avec une moyenne mensuelle de 339 suivis, ce qui représente une augmentation notable comparée à l'année précédente. Cette situation impacte le fonctionnement du service : surcharges de mesures pour certains éducateurs ; nombreuses mesures en attente.

Une grande majorité des mineurs pris en charge est issue du Val-de-Loire (85%). 51% des bénéficiaires relèvent d'ailleurs du seul secteur de Nevers. Le pourcentage de garçons suivis reste toujours plus important (57%) que le nombre de filles (43%).

L'intervention éducative du SAEMO a pour cadre le milieu familial ou ordinaire du mineur. Cependant, depuis 2011, le SAEMO exerce, en parallèle de certaines mesures d'assistance éducative, des visites médiatisées, ordonnées par le Juge des Enfants. Ces mesures se déroulent principalement au service et sont exercées par une éducatrice titulaire du diplôme de médiateur familial et détachée sur ces missions, qui intervient en binôme avec l'éducateur chargé de la mesure d'assistance éducative.

Tant pour les personnels que pour les bénéficiaires, l'année 2014 a été marquée par une situation d'instabilité liée aux absences et aux remplacements successifs de ces absents. Il est également à noter le départ en fin d'année du directeur de Pôle.

b. Evolutions prévisibles et perspectives

La mission essentielle et prioritaire pour l'année à venir est de ramener de la stabilité et de la confiance au sein du SAEMO, durement touché par les départs successifs de ses cadres. Le travail sur le projet de service devra permettre de ressouder l'équipe autour de valeurs communes et de fondamentaux éducatifs.

L'année 2014 s'est avérée excédentaire par rapport à l'habilitation. La concertation avec le Conseil Général afin de finaliser notre demande de deux postes supplémentaires en CDD d'éducateur spécialisé et d'un demi-poste de secrétariat devra se poursuivre afin de concourir à la résorption des mesures en attente.

INTERMEDE - ESPACE RENCONTRE

a. Situation, activité et évènements pour l'année écoulée

Agréé en 2013, l'Espace Rencontre est le seul service positionné sur le département permettant aux familles l'exercice des droits de visite sur ordonnance judiciaire ou sur demande volontaire de la part des deux parents. Le service a été créé en 1992. Il est un lieu neutre d'accueil autorisant chaque enfant à avoir un lien avec chacun de ses parents ou un tiers, lors de séparations parentales conflictuelles ou non, conformément à l'Article 9 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

En 2014, le service a accueilli 1157 « enfants visiteurs » (nombre total de visites reçues au service), soit 236 enfants différents, âgés entre 1 et 17 ans. Le ratio des prescripteurs s'établit comme suit :

- 146 mesures relevant d'une décision du Juge aux Affaires Familiales (JAF) ;
- 90 mesures relevant d'une décision du Juge des Enfants.

Le service a mis en œuvre 91 nouvelles mesures en 2014, soit 26 mesures supplémentaires comparé à l'année précédente. La durée moyenne des accompagnements terminés est de 6 à 12 mois pour la majorité des situations (64%).

La configuration de l'exercice des droits de visite reste quasi inchangée dans le temps. Il s'agit essentiellement de rencontres avec encadrement dans les locaux du service (50%) ; des visites plus souples alliant présence dans les locaux avec des autorisations de sorties définies et cadrées (47%) ; enfin, des rencontres qui se font entièrement sur l'extérieur, le service ne jouant qu'un rôle de « passage de bras » (3%).

Parmi les évènements marquants de l'année écoulée, il faut retenir le partenariat constructif avec la Maison d'Arrêt de Nevers dans l'objectif de permettre à des pères incarcérés d'établir un lien avec leur(s) enfant(s), l'engagement du déménagement du service vers des locaux plus adaptés et le départ du Directeur de Pôle.

b. Evolutions prévisibles et perspectives

Malgré une reconnaissance avérée quant à sa mission sur l'ensemble du territoire, le service souffre d'une grande fragilité financière (déficit structurel), n'étant pas financé de manière pérenne (subventions annuelles et fluctuantes) qui ne lui permet pas aujourd'hui de pouvoir répondre à tous les besoins repérés et de développer son offre de service.

Une perspective de pouvoir percevoir la nouvelle prestation sociale de la CNAF spécifique aux Espaces de Rencontre permettra peut-être d'envisager de nouvelles actions et de consolider un minimum le budget du service.

Le service déménage dans des locaux sécurisés et adaptés à la mission et à l'accueil du public avant la fin du 1^{er} semestre 2015.

LE SERVICE DE MEDIATION FAMILIALE

a. Situation, activité et évènements pour l'année écoulée

Le service de médiation familiale de la Nièvre est issu de la mutualisation, en 2007, des moyens et des compétences de deux services de médiation familiale, la CAF et L'ADSEAN. Ce service permet d'offrir aux Nivernais et aux ressortissants de la Cour d'Appel de Bourges, résidant dans les départements limitrophes, l'accès à un service conventionné de médiation familiale. C'est le seul service du département.

Un partenariat fort s'est développé entre les travailleurs sociaux partout sur le territoire. Un travail important est mené avec les Centres Sociaux, notamment Fourchambault et La Charité sur Loire avec lequel une convention est en cours de signature, mais aussi et surtout avec le TGI de Nevers qui autorise la tenue de permanence dans ses locaux et l'investissement des agents d'accueil et greffières dans la transmission de plaquettes d'information aux usagers. 360 personnes ont été reçues au service sur l'année 2014. 216 dossiers ont été traités dont 184 demandes spontanées et 32 judiciaires. Presque les deux tiers des personnes reçues au service sont âgées entre 31 et 49 ans, ce qui peut apparaître symptomatique des problématiques de société (divorce et fonction parentale).

Plus de 2/3 des personnes reçues ont des revenus modestes, voire très modestes, ce qui est un facteur important dans la mise en place ou non d'un processus de médiation familiale puisque celui-ci est tarifé selon un barème CNAF et vient se surajouter aux différents coûts qu'engendre une séparation. La distance géographique est également un frein au passage à l'acte dans un processus de médiation.

Pour autant, l'activité est en constante progression depuis la création du service en 2007.

Le principe fondamental de la médiation repose sur l'engagement volontaire dans le processus. 70 entretiens ont été menés dans le cadre de 32 entrées en processus de médiation. Tous ont trouvé un terme au 31 décembre. Le nombre d'accords écrits et partiels est significatif : 97%. Il atteste que ce processus particulier permet aux personnes de mobiliser leurs compétences autour de la responsabilité parentale.

b. Evolutions prévisibles et perspectives

Malgré une reconnaissance avérée quant à sa mission sur l'ensemble du territoire, le service souffre d'une grande fragilité financière (déficit structurel) qui ne lui permet pas aujourd'hui de pouvoir répondre à tous les besoins repérés et développer son offre de service.

Le nombre de processus de médiation familiale engagé ne reflète pas pour autant l'activité réelle du service qui reste en constante augmentation.

L'année 2015 devra être une année consacrée à la recherche de sources de financements pérennes et d'action de promotion de la mission du service tant du point de vue des partenaires actuels qu'auprès des Juges (place de la médiation dans les dossiers d'assistance éducative notamment)... Un colloque permettrait de mobiliser, sur un temps donné, l'ensemble des professionnels et travailleurs sociaux, autour de la mission de la médiation familiale, ses rôles...

LE SERVICE AUDITION DES MINEURS

a. Situation, activité et évènements pour l'année écoulée

Le Service Audition des Mineurs a été créé en mai 2007 afin de répondre à la demande des Juges aux Affaires Familiales suite à l'entrée en vigueur de la loi du 5 mars 2007. Cette loi pose le principe que tout mineur capable de discernement (plus de 7 ans) peut être entendu, à sa demande expresse et écrite, par le Juge ou un tiers mandaté par celui-ci, dans le cadre des procédures le concernant.

157 enfants et adolescents ont été reçus pour des entretiens d'audition, à leur demande, durant cette année 2014 (85 garçons et 72 filles). L'année 2014 a été marquée par une forte augmentation du nombre d'auditions réalisées (+24,41%).

A la réception d'une ordonnance d'audition adressée par le Magistrat, un contact est pris avec la famille puis un rendez-vous est notifié à l'enfant par courrier, l'invitant à se présenter au service pour être auditionné seul ou en présence de son avocat. Chaque audition réalisée est conditionnée par la production d'un rapport d'audition qui est transmis au Juge dans le respect du délai de dépôt fixé par l'ordonnance. Ce rapport relate la parole du mineur. La

position de tiers du professionnel réalisant l'audition permet ainsi de garantir au Juge la neutralité dans le rendu-compte de la parole de l'enfant.

Les auditions de mineurs sont assurées par une professionnelle médiatrice sociale.

b. Evolutions prévisibles et perspectives

La montée en charge de l'activité du service témoigne d'une part de la reconnaissance portée par les magistrats envers le service et d'autre part des besoins croissants sur le département.

Aussi, dès 2015, une étude devra être menée concernant l'organisation du service Audition des mineurs dans le cadre du dispositif INTERMEDE ou du Pôle Protection de l'Enfance de l'Association.

FOYER BOURGOIN

a. Situation, activité et évènements pour l'année écoulée

Le foyer Alphonse Bourgoïn est situé à MARZY. C'est une Maison d'Enfants à Caractère Social qui peut accueillir 20 adolescents, filles et garçons de 13 à 18 ans et, plus rarement, des jeunes majeurs. Le foyer bénéficie de la double habilitation Conseil Général / Protection Judiciaire de la Jeunesse qui lui permet d'accompagner à la fois des adolescents au titre de la Protection de l'Enfance (Articles 375 et suivants du Code Civil) et de l'Enfance délinquante (Ordonnance du 02/02/1945). Le foyer assure, une semaine sur deux, en alternance avec la Croix Rouge, la mission d'accueil d'urgence sur le département.

En 2014, le foyer Bourgoïn a accompagné 53 adolescents dans le cadre de l'assistance éducative pour l'immense majorité d'entre eux. 23 adolescents sont arrivés via le Protocole d'Accueil d'Urgence (PAU) dont 20 Mineurs Isolés Etrangers, rapidement réorientés en famille d'accueil par les Services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Parmi les motifs d'orientation des adolescents vers le foyer Bourgoïn, hors MIE, les deux tiers des admissions relevaient de problématiques complexes : troubles psychiatriques, violence, habitude de fugues. Cette concentration de problématiques complexes impacte inévitablement l'ensemble des prises en charge. La durée moyenne de placement est de 5 mois avec des écarts très importants.

La baisse d'activité constatée en 2014 s'explique par plusieurs éléments : un phénomène de fugues à répétition en début d'année et le travail mis en place avec le Conseil Général pour proposer des accueils séquentiels nous ont fait perdre la tarification d'un grand nombre de journées, celles-ci ne nous étant pas facturées lorsque le mineur n'est pas physiquement au foyer ; enfin, l'épisode autour d'Ebola puis la crise institutionnelle que l'établissement a traversé en fin d'année, ont semble-t-il, provoqué un déficit de candidatures.

L'effectif du Foyer Bourgoïn est de 20,30 ETP. L'équipe éducative a connu 4 démissions en 2014. Plusieurs membres du personnel, dont le chef de service, ont été absents pour cause de maladie et ont dû être remplacés. On note également le départ du Directeur de Pôle en décembre.

b. Evolutions prévisibles et perspectives

L'année 2014 aura donc été une année éprouvante mais aura permis à travers la crise institutionnelle qu'elle a traversée de réamorcer une dynamique positive.

Nos objectifs pour 2015 sont de :

- Réaffirmer notre identité de MECS généraliste sur le département.
- Poursuivre notre intégration de la Loi de 2007 des modes de prises en charge personnalisées diminuant les risques d'institutionnalisation des adolescents.

- Trouver, si possible, une reconnaissance à travers la facturation lorsque le travail éducatif se fait pour partie à l'extérieur de l'établissement.
 - Poursuivre le travail de reconstruction avec l'appui de M. BATIFOULIER.
- Préparer à travers le CPOM, la transformation de la pédagogie en faisant du bâtiment d'hébergement un lieu de vie chaleureux, en sécurisant les nuits, et en offrant aux adolescents la possibilité d'un parcours progressif à travers le développement de trois unités distinctes.

B. Dispositif Enfance handicap

IME VAUBAN

a. Situation, activité et évènements pour l'année écoulée

L'arrêté : ARSB/DOSA/O/12.0129 autorise l'Association SAUVEGARDE 58 à délocaliser 15 places de l'IME « VAUBAN » de Guipy à Cosne sur Loire.

L'établissement est ouvert 210 jours par an. L'IME est un internat de semaine.

L'IME est aujourd'hui autorisé pour 75 places dont 34 places à Guipy, 6 places à Corbigny, 20 places à Nevers et 15 places à Cosne sur Loire.

Effectif au 1^{er} Janvier 2014 : 81 jeunes.

Mouvements : 21 entrées (dont huit filles) ; 21 sorties.

Effectif au 31/12/2014 : 81 jeunes (conforme aux déclarations trimestrielles à la CPAM).

Pyramide des âges : 11/15 ans : 33 ; 16/19 ans : 62 ; 20/24 ans : 7. Total : 102 mouvements, dont 76 garçons et 26 filles (conforme à la déclaration des IMS à l'ARS).

Suivi Externalisé : moyenne 7 jeunes sur l'année 2014.

TABLEAU D'ACTIVITE

	CA N-1	CA N
Journées théoriques	15750	15750
Journées prévisionnelles	15120	15120
Journées réalisées	13577	14581
Taux d'occupation	86.20%	92.58%

Taux d'occupation : 92,58 %.

Ces résultats s'expliquent par une modification des pratiques éducatives en intégrant davantage la famille dans le projet de l'enfant mais aussi par l'installation provisoire et tolérée par l'ARS d'un Suivi Externalisé depuis le 27/08/2013.

Nombre d'absences en 2014 : 1 829 journées.

Nous constatons une augmentation significative des hospitalisations dans le secteur pédopsychiatrique. Cela est à rattacher aux profils des enfants admis, ceux-ci relèvent de plus en plus d'une prise en charge croisée entre le sanitaire et le médico-social.

Activités/Prises en charge :

Guipy/Corbigny : trois unités de vie. Cinq ateliers. Scolarisation aux collèges de Prémery et Corbigny, une classe à Guipy pour les majeurs. Dispositif Passerelle sur 3 ESAT.

Nevers : une unité d'hébergement. Un atelier. Scolarisation au LEP Les Loges et une classe sur site. Dispositif Passerelle à l'ESAT de Nevers.

Cosne un externat. Deux ateliers. Scolarisation au collège Claude Tillier. Dispositif Passerelle à l'ESAT de Cosne.

Stages réalisés : 107 pour 228 semaines.

2 psychologues et 1 psychomotricienne assurent les prises en charge.

Travail avec les familles :

4 réunions du CVS, Portes Ouvertes à l'IME et sur les antennes, Apéro-concert à Guipy, 70 ans de l'ADSEA.

Partenariats :

MDPH : réception de 54 dossiers de demande d'orientation.

Conseil Général de la Nièvre : transports scolaires.

Centres sociaux de Corbigny et Brinon sur Beuvron : activités sportives et de loisirs.

BIJ et Planning Familial : réunions d'informations sur la sexualité, la contraception, l'IVG, la lutte contre le sida et les IST.

UFOLEP et UNSS : activités sportives.

Lycée viticole de Cosne sur Loire : activités de viticulture.

Faits marquants de l'année :

Avril : échanges autour du jardinage avec l'Ecole des Rosoirs (89).

Mai : vente au public de plants de légumes et fleurs bio (atelier Horticulture).

Juin : 4^{ème} Fête de l'Enfance avec le centre social de Brinon sur Beuvron.

Juin : présentation du spectacle de Country par les neuf jeunes filles de l'IME.

Juillet : préparation et service du cocktail pour la réception de Mme NEUVILLE Secrétaire d'Etat par les jeunes de l'atelier Cuisine.

Octobre : 70 ans de l'Association. Représentation d'un conte réalisé par les jeunes de l'IME
Présentation d'une œuvre collective. 1^{er} prix.

b. Evolutions prévisibles et perspectives

En attendant la réponse définitive de l'ARS suite au dépôt du PPI, l'établissement continue de développer sa réorganisation et d'installer son nouveau dispositif sur le territoire.

Il est envisagé pour la prochaine rentrée scolaire 2015/2016 la création d'une équipe mobile sur le site de DECIZE. Son installation est prévue dans la cité scolaire de DECIZE.

Il est envisagé avant 2017, la mise en place du Dispositif Enfance Handicap tel que défini dans le dernier CPOM, en partenariat avec l'ARS et selon 4 axes définis comme suit et conformes au projet d'établissement :

- La prise en charge socio-éducative
- L'accès à la préformation professionnelle et à l'entreprise
- L'accès à la scolarité en établissement public
- La prise en charge thérapeutique

ITEP LES COTTEREAUX

a. Situation, activité et évènements pour l'année écoulée

L'ITEP est agréé pour l'accueil de 36 enfants ou jeunes de 6 à 18 ans répartis en 24 places d'internat et 12 de semi-internat. L'activité prévisionnelle 2014 a été établie à 5897 journées. L'activité réalisée a été en excédent de 316 journées. Soit 6213 journées effectuées. (101 % taux d'occupation). Cette différence s'explique par un accueil de 40 enfants ou jeunes sur le premier semestre et de 39 sur le second. Cette situation est à mettre en relation avec le projet d'établissement et la nécessité de travailler en dispositif avec le SESSAD qui rencontre des difficultés à pouvoir intervenir sur un périmètre trop éloigné du service situé sur la commune de Varennes Vauzelles.

L'activité de l'ITEP est aussi marquée par une adaptation constante des Projets Personnalisés d'Accompagnement. Il en résulte une évolution sur des modes de prise en charge variés et souples permettant des expériences multiples d'inclusion en milieu ordinaire. L'internat et le semi internat ont été en mouvement permanent durant l'année. Le nombre d'enfants et de

jeunes suivi par des services sociaux reste très important. Parmi ces usagers, 19 sont placés en famille d'accueil. Les deux tiers des usagers accueillis ont plus de 12 ans. L'équilibre des groupes d'âges d'internat s'en trouve affecté. Le fonctionnement de l'établissement et l'activité éducative s'adaptent en conséquence. Enfin, les activités Pédagogiques et Thérapeutiques ont permis de soutenir et de participer à la résolution des difficultés de bon nombre d'enfants et de jeunes.

Parmi les résultats significatifs de l'année 2014, il faut noter que 4 usagers ont obtenu un diplôme et que 4 autres ont obtenu leur ASSR¹. Concernant l'activité économique, le résultat excédentaire est en grande partie dû à une gestion rigoureuse et aux non remplacements de professionnels en arrêt maladie ou accident de travail faute de possibilité de recrutement. Pour la seconde année consécutive, l'exercice financier a été excédentaire.

b. Evolutions prévisibles et perspectives.

Plusieurs axes visant à la consolidation des transformations engagées sont à mettre en œuvre durant l'année 2015 mais aussi sur les années à venir.

Le premier axe concerne la réhabilitation du bâtiment engagé en 2013, poursuivit en 2014 et qui devra encore faire l'objet d'investissements importants en 2015 et probablement en 2016.

Le second axe concerne la mise en forme du dispositif ITEP / SESSAD et l'inclusion de ce dispositif dans un ensemble plus vaste (le dispositif enfance handicap). Les bases ont été posées pour pouvoir développer la mise en commun des moyens humains et financiers de l'ITEP et du SESSAD.

Le troisième axe concerne l'importance de préparer les professionnels au travail inter service et de poursuivre le travail d'explication auprès des partenaires sur les conditions de mise en œuvre du projet d'établissement tel qu'il est posé.

SESSAD VAL DE LOIRE

a. Situation, activité et évènements pour l'année écoulée

Le SESSAD est conventionné pour 17 enfants ou jeunes de 4 à 18 ans. L'activité prévisionnelle a été établie à 1616 actes. L'activité réalisée a été inférieure de 296 actes, soit 1320 actes effectués (73.54% taux d'occupation). 14 usagers en file active avec 17 usagers accueillis sur l'ensemble de l'année.

Ce résultat est conforme aux réelles possibilités d'accompagnement des enfants et des jeunes proposés au SESSAD en 2014. Pour l'ensemble des usagers accueillis, 22% des actes ont été réalisés entre 20 et 60 km du SESSAD, et 24% à plus de 60 km.

Le temps passé en transport n'a pas permis au service de pouvoir honorer un accueil de 17 usagers simultanément. Les situations réparties sur un territoire aussi vaste et les refus de certaines familles d'intégrer le dispositif sont à l'origine de ces statistiques. Le travail en réseau et en dispositif avec l'ITEP a en revanche permis de répondre avec efficacité à un très grand nombre de situations notifiées par la MDPH. Les orientations des usagers dans des structures sociales ou médico-sociales ainsi que les sorties du dispositif d'accompagnement sont satisfaisantes au regard des problématiques rencontrées. L'année 2014 aura été une année de référence pour le nouveau fonctionnement du service. Le résultat excédentaire, première fois depuis 6 années consécutives, traduit en partie la pertinence de la restructuration effectuée en 2013.

b. Evolutions prévisibles et perspectives.

La Mise en forme du dispositif ITEP / SESSAD doit se préparer au cœur des services.

Le SESSAD sera amené à réfléchir aux meilleures conditions de mise en forme de ces activités.

¹ Attestation Scolaire de Sécurité Routière

L'accueil dans les locaux du service d'un partenaire permettra une rentabilisation des locaux. Les économies à réaliser permettront de garantir la multiplicité des actions à proposer en faveur des publics.

Le travail avec des intervenants en libéral doit pouvoir garantir une offre de soin importante et non contraignante pour les finances du SESSAD. La construction d'un réseau de personnes intéressées est un axe incontournable

IME Claude JOLY

a. Situation, activité et Evénements des

L'Institut Médico Éducatif «Claude Joly» accueille en externat de semaine, des enfants et des jeunes de 4 à 20 ans, sur le site de Marzy pour une capacité autorisée de 53 places. Ces jeunes présentent une déficience intellectuelle moyenne à sévère accompagnée de plus en plus fréquemment de troubles associés ou s'inscrivant dans l'autisme en pathologie première.

Le service des **Classes Externes** est habilité à prendre en charge 18 enfants de 7 à 14 ans, présentant le même profil que ceux de l'IME mais pour qui les troubles sont en suffisante régression pour permettre l'accueil de l'enfant dans un espace protégé intégré dans un milieu ordinaire. Ce service fonctionne en effet dans deux écoles de la ville de Nevers (écoles Sainte Bernadette et Georges Guynemer).

Le service d'Accueil Familial Spécialisé permet de conjuguer soutien à la fonction parentale et aide logistique.

L'IME situé à Marzy, à 4 km de Nevers est édifié sur un parc de 4 hectares où différents locaux permettent l'accueil des jeunes.

TABLEAU D'ACTIVITE

	CA N-1	CA N
Journées théoriques	13 686	13 633
Journées prévisionnelles	13 002	12 951
Journées réalisées	13 063	13 373
Taux d'occupation (réalisé/théorique)	95,45 %	98,09 %
Taux d'occupation (réalisé/prévisionnel)	100,46 %	103,25 %

Il faut noter un excédent de **422 journées** par rapport aux journées prévisionnelles avec 5 % d'absentéisme.

L'activité réalisée au titre de l'**Amendement Creton** est de **1 211 journées** sur une file active de 10 jeunes.

SESSAD Arc en Ciel

a. Situation, activité et évènements pour l'année écoulée

Le SESSAD Arc en Ciel, Service d'Education et de Soins Spécialisés **A Domicile** est une structure légère destinée à soutenir l'intégration de l'enfant atteint d'une déficience, dans son milieu naturel de vie. Le service assure ainsi une mission de *soins ambulatoires, de suivi éducatif, de guidance parentale*. Il assure également une mission de *soutien à l'intégration sociale et scolaire des enfants et adolescents*.

Depuis le 9 novembre 1992, le SESSAD Arc en Ciel est habilité pour intervenir auprès de vingt enfants et adolescents de 0 à 16 ans, qui s'inscrivent dans une déficience intellectuelle

moyenne ou sévère avec quelquefois des troubles associés. Un nouvel agrément, arrêté du 01 août 2012, augmente la capacité d'accueil du SESSAD de 5 places.

Le service est situé à Nevers entre la gare et l'espace «Grands-Champs». Son secteur d'intervention couvre le quart sud-ouest du département.

TABLEAU D'ACTIVITE

	CA N-1	CA N
Journées théoriques	3 150	3 135
Journées prévisionnelles	2 992	2 978
Journées réalisées	2 808	3 160
Taux d'occupation (réalisé/théorique)	89,14 %	100,80 %
Taux d'occupation (réalisé/prévisionnel)	93,85 %	106,11 %

Le SESSAD a fonctionné 209 jours d'ouverture en 2014.

On peut noter que **182 interventions** ont été réalisées en plus de l'activité prévisionnelle (soit avec un taux d'absentéisme de 5 %).

b. Evolutions prévisibles et perspectives (IME et SESSAD)

2013, porteuse du résultat de plusieurs années de travail et d'attente annonçait 2014 dynamiquement. Ce fut le cas, 2014 soit la réalisation de la deuxième année du deuxième CPOM associatif. L'IME Claude Joly et le SESSAD Arc en Ciel engagés dans les différentes actions prévues dans ce cadre sont entraînés sur un rythme soutenu, que ce soit dans :

- La mise en œuvre du PPI validé. L'important chantier de rénovation a débuté en juillet sur l'ancien bâtiment du FAS, vacant. La fin de cette première tranche de travaux est prévue en juin 2015.
- L'expérimentation depuis juillet du dispositif IME/SESSAD, des échanges constructifs avec l'ARS et la MDPH sont à constater et se poursuivent. Des propositions nouvelles dans les projets des jeunes apparaissent.
- L'évaluation externe s'est déroulée en septembre. Les résultats et les rapports finaux transcrivent la cohérence pluridisciplinaire de l'institution, l'engagement des professionnels dans les projets menés pour les jeunes et avec leurs parents.

2015 voit déjà une nouvelle dimension concrétisée dès le premier janvier par la réception des décisions de la CDAPH libellées « Dispositif IME/SESSAD ».

Cependant, et au vu des résultats excédentaires dégagés, il conviendrait de reconsidérer pour les exercices à venir la section du personnel : 5.387 ETP « gelés » sur des fonctions essentielles pour la pérennité du niveau de qualité de la prestation institutionnelle.

C. Pôle Accompagnement Social

SSA ARPEGE

a. Situation, activité et évènements pour l'année écoulée

Le SSA Arpège est habilité pour le suivi et l'accompagnement à domicile de 46 personnes des deux sexes, travaillant à l'ESAT de Cosne sur Loire. L'activité annuelle s'établit à 16300 journées (+ 56 journées et 97.02 % du théorique). Il faut toutefois noter que 2624 journées (16 % de l'activité) sont dérogoires à l'agrément, pour des personnes ne travaillant pas ou plus à l'ESAT de Cosne.

Il convient d'ajouter 172 nuitées en chambre d'accueil (+ 92 par rapport au prévisionnel), 176 demi-journées d'ouverture pour « L'Entracte », proposition d'accompagnement collectif et 15 logements sur site occupés sur 16.

b. Evolutions prévisibles et perspectives

Travaillés dans le cadre du CPOM, les projets sont identiques à ceux de 2013 :

- Evolution vers un SAVS ouvert à toute personne orientée par la CDAPH et domiciliée sur le bassin de vie de Cosne,
- Reconnaissance et structuration de « L'Entracte » en continuité de l'accompagnement individuel,
- Structuration de l'accueil en chambre d'accueil,
- Création d'un appartement d'évaluation des capacités à vivre l'autonomie au quotidien pour les jeunes issus d'IME.

L'enjeu est pour le SSA de valoriser son atypicité en adaptant et formalisant les pratiques de ses professionnels à un public autre que celui de la déficience mentale.

SAVS LE MORVAN

a. Situation, activité et Evénements des

Le SAVS le Morvan a un agrément pour le suivi et l'accompagnement à domicile de 44 personnes, 34 travaillant à l'ESAT le Morvan, 2 travaillant à l'Esat de Lormes, les autres personnes n'ont pas d'activité professionnelle. La moyenne d'âge des personnes accompagnées est de 41,32 ans. L'activité annuelle s'élève à 15 203 journées (+ 1731 journées avec un taux d'occupation 94.66 %). Les personnes accompagnées sont sur le secteur de Montsauche, Corbigny, Moulin Engilbert.

b. Evolutions prévisibles et perspectives

SAVS renforcé :

Redéploiement de 10 places afin de soutenir au quotidien les personnes accompagnées qui ont des difficultés à gérer leur vie seuls en appartement, leur offrir la possibilité de prendre des repas le soir, le week-end et pendant les périodes de fermeture de la restauration de l'ESAT. Il pourrait être proposé des animations en soirée et le week-end, ces personnes ont beaucoup de mal à gérer des temps d'inactivité et peuvent se mettre en difficulté.

Entre deux :

Service intégré au SAVS ne nécessitant pas d'orientation spécifique MDPH qui répond aux problématiques des temps partiels, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap psychique.

La plage horaire d'accueil : 10h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00 pour 12 personnes maximum permettrait de satisfaire les différents besoins, en proposant des animations "occupationnelles" de socialisation, une ouverture vers l'extérieur (sociale et culturelle), mais de manière séquentielle.

Unité d'hébergement :

Besoin d'une unité d'hébergement 6 places, pour permettre aux personnes qui ne peuvent pas vivre en logement autonome, de résider dans des petits appartements situés dans un bâtiment collectif. Ils bénéficieront d'un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, temps de repas collectif, animation en soirée, week-end et vacances.

D. Foyers de vie

LES CHAILLOUX

a. Situation, activité et Evénements pour l'année écoulée

Le Centre Habitat « Les Chailloux » est situé dans l'environnement proche du centre-ville de Nevers offrant toute commodité aux déplacements.

Le Centre Habitat accueille 19 personnes, pour un agrément de 22 places. Le Centre Habitat Les Chailloux compte 14,63 ETP.

Baisse du taux d'occupation de 4 % par rapport au prévisionnel (7089 journées réalisées pour 7440 journées prévues)

Age moyen de la population : 43,43 ans (69 % d'hommes et 31% de femmes)

La baisse du taux d'occupation est la conséquence des départs de 4 résidents en retraite.

Concernant l'évaluation externe, le retour met en évidence les points d'amélioration. Le plan d'amélioration continue de la qualité permettra de mettre en œuvre les préconisations et recommandations faites dans ce rapport. La réécriture du projet d'établissement sera l'occasion de mettre en évidence les évolutions nécessaires en termes d'organisation, de fonctionnement, de pratiques d'accompagnement. Les ressources internes et externes seront mises à profit. Pour pallier à la baisse d'effectif, un travail de partenariat est réalisé avec l'ESAT F. POIRIER et l'ESAT LA VERNEE à Nevers. Des rencontres avec des jeunes (amendement CRETON) qui ont un projet d'insertion à l'emploi sont réalisées.

b. Evolutions prévisibles et perspectives

Evolution de l'agrément sans augmentation du nombre de place afin de pouvoir accueillir toute personne ayant une orientation MDPH « Foyer d'Hébergement », travailleur ESAT ou autre.

Signature du CPOM avec le Conseil Départemental qui s'accompagne d'idées innovantes et ambitieuses pour l'établissement de demain. Cette contractualisation permettra la réalisation d'un projet architectural avec extension du bâtiment central, afin de répondre aux nouveaux besoins des résidents :

- ✓ salle d'activité afin d'améliorer la prise en charge des personnes présentes en journée, week-end et jours fériés dans le respect du rythme de vie des résidents (arrêts de travail, temps partiels, retraites...),
- ✓ remplacement des 2 chambres de l'annexe par 2 appartements et agrandissement de 2 petits appartements dans le bâtiment principal,
- ✓ salle de réunion polyvalente,
- ✓ bureaux plus nombreux, plus spacieux et fonctionnels.

- Réécriture du Projet d'Etablissement

FAS LE SAULE

a. Situation, activité et Evénements pour l'année écoulée

Le Foyer d'Accompagnement et de Soutien « Le Saule » a été agréé en qualité de foyer occupationnel en 1988 par le Conseil Général de la Nièvre. Il accueille, à ce titre, 20 adultes en hébergement et 24 adultes (minimum) en accueil de jour.

L'évaluation externe s'est déroulée dans le dernier trimestre 2014. Elle a confirmé que les axes de travail retenus lors de l'évaluation interne correspondent bien aux points qu'il faut améliorer, et ne fait que conforter les actions déjà engagées.

FAS Hébergement

Du fait de l'avancée en âge de certains résidents et des conséquences sur leur santé et leur quotidien, il est de plus en plus nécessaire de se pencher sur les concepts de **bien-être et d'autonomie**, et la conciliation des deux au sein d'une collectivité.

En effet, il faut s'interroger sans cesse sur les pratiques afin de savoir si elles vont dans le bon sens, échanger en équipe sur les points de vue, les ressentis (surtout lorsque la personne accompagnée ne peut s'exprimer verbalement), prendre de la distance.

Il est nécessaire de réajuster les modalités d'accompagnement auprès des personnes concernées (accompagnement/ aide, sollicitation...), mais aussi de se réorganiser, développer des partenariats, dépasser des étapes symboliques (port de protections urinaires par exemple).

Mais tout ceci doit se faire dans le respect de tous les protagonistes (usagers et accompagnants), en prenant réellement en compte les besoins repérés et pas dans n'importe quelle condition.

FAS Accueil de jour

Sa mission est d'accueillir des personnes adultes porteur d'un handicap mental, de leur proposer un support valorisant et stimulant, à travers des activités correspondant à leurs besoins.

Pour se faire, chaque adulte bénéficie d'un projet personnalisé nommant les axes prioritaires de son accompagnement, de référents éducatifs chargés du lien entre la vie institutionnelle, la vie sociale et la famille de l'utilisateur, ainsi que du planning individuel d'activités.

Un plan d'action spécifique à l'élaboration des projets personnalisés est mis en œuvre, afin de faire que ceux-ci deviennent un réel outil dans l'accompagnement de l'utilisateur.

Nous proposons en journée :

- ✓ des activités artistiques, culturelles ou sportives (poterie, brico-art, mosaïque, danse, musique, équitation, judo...),
- ✓ des activités d'acquisition, de maintien ou de développement (cuisine éducative, informatique, autonomie, écho actualité, journal, art floral, socialisation...),
- ✓ des activités d'insertion sociale (intégration ESAT, cuisine, bricolage, jardin, randonnée...).

L'ouverture de l'établissement sur l'extérieur se poursuit avec des partenariats multiples, mais également avec des présentations des réalisations des usagers (participations au marché de Noël, exposition vente, participation à des spectacles en tant qu'artistes...). Le terme "citoyen" prend tout son sens. Ce travail doit bien sûr se poursuivre et s'intensifier afin de faire mieux connaître le monde du handicap.

b. Evolution prévisibles et perspectives

FAS Hébergement

Le travail d'accompagnement au quotidien auprès de personnes qui avancent en âge demande de dégager du temps (de présence et de coordination avec des services extérieurs ...), une approche et des objectifs nouveaux pour lesquels il est nécessaire de se familiariser, de se former.

La médicalisation de places de foyer de vie n'est pas une solution en elle-même.

L'écart entre la population des EHPAD et des foyers de vie est tel que, malgré les partenariats mis en place, le travail reste encore long pour une intégration des personnes handicapées vieillissantes dans les établissements pour personnes âgées. Pour autant, il y a un manque cruel de places d'accueil adaptées.

FAS Accueil de Jour

La participation des usagers à la vie institutionnelle va pouvoir progresser dans différents domaines, déjà par un travail sur l'accessibilité de l'information.

Du point de vue des ateliers, de nombreux projets se dégagent, pour poursuivre le travail engagé sur le fait que l'adulte accompagné devienne acteur de sa vie, mais également se sente intégrer dans la société actuelle, malgré sa différence.

CLE DES CHAMPS

a. Situation, activité et Événements pour l'année écoulée

La structure d'accueil de jour « La Clé des Champs » est agréée en qualité de section occupationnelle depuis 1997 par le Conseil Général de la Nièvre. A ce titre, elle accueille de 12 à 14 adultes (10 places à temps plein et 4 à temps partiel).

Depuis février 2013, La Clé des Champs est délocalisée au 60, rue Jean Gautherin à Nevers, dans une maison individuelle.

Sa mission est d'accueillir des personnes adultes en situation de handicap mental, de leur proposer un support valorisant et stimulant, à travers des activités correspondant à leurs besoins.

C'est une petite structure qui permet un accueil apaisant. C'est pourquoi l'orientation spécifique d'accueillir des jeunes adultes ou des personnes vieillissantes est envisagée.

Une plus grande place est donnée aux choix des usagers, que ce soit dans les accompagnements au quotidien, dans l'organisation des activités, mais également dans l'élaboration de leur projet personnalisé.

Un partenariat avec l'Association Ciel Bleu, à l'attention des aidants familiaux, est à l'étude afin de sensibiliser ces derniers à l'importance des activités physiques et sportives, dans le but de lutter contre la sédentarité et prévenir les effets du vieillissement.

L'évaluation externe s'est déroulée dans le dernier trimestre 2014. Elle a confirmé que les axes de travail retenus lors de l'évaluation interne correspondent bien aux points à améliorer, et a conforté les actions déjà engagées.

b. Evolution prévisibles et perspectives

Le travail autour de la participation des usagers déjà bien entamé sur la structure va se poursuivre dans différents domaines. Le développement de l'accessibilité de l'information par des supports plus adaptés par leur taille, leur forme ou leur contenu.

Il est nécessaire de préparer le futur déménagement de la structure afin que tout se passe dans les meilleures conditions, tant au niveau des usagers que du personnel.

De même, l'accès à un lieu plus spacieux permettra de répondre à l'injonction faite par les autorités de contrôle d'une augmentation du taux d'occupation à 98 %, ce qui est impossible actuellement pour garantir de bonnes conditions d'accueil.

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT (SAA) RESIDENCE DES ETANGS

a. Situation, activité et Événements pour l'année écoulée

Créée en 1999 (Arrêté du 20 juin 1997) à Baye, commune de Bazolles, afin de diversifier les formes d'accueil et de réponses dans le cadre du développement rural au bénéfice de personnes en situation de handicap. La Résidence des Etangs accueille 16 personnes handicapées par une déficience intellectuelle pour un agrément de 15 personnes dont une place temporaire. La moyenne d'âge est de 46 ans. L'admission des personnes orientées en foyer de vie est soumise à la décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H), des départements concernés et de l'accord de prise en charge de l'Aide Sociale.

Nous avons réalisé 5882 journées pour 5366 journées prévues en 2014.

Initialement, Service d'Accueil et d'Accompagnement, l'organisation de la résidence s'est tournée vers un fonctionnement de Foyer de Vie prenant ainsi en compte la réalité de la population, plutôt très dépendante, accueillie dès les premiers temps.

Ce projet se caractérisait par son aspect expérimental, tant au niveau de son mode de financement que de son fonctionnement de type Foyer logement ou SAVS. Les résidents sont locataires de leur logement et exempts de reversions vis-à-vis du Conseil Général.

b. Evolutions prévisibles et perspectives

L'Association dans le cadre du CPOM 2015-2017 en cours de négociation avec le Conseil Départemental de la Nièvre dépose un projet d'extension de 6 places en 2017, dès 2015 la transformation du SAA en Foyer de vie.

Ces opérations nécessitent une mise en conformité de l'établissement, un toilettage de l'arrêté initial, le renouvellement des notifications des personnes accueillies, la mise en place du paiement différentiel, un réexamen du budget de fonctionnement, une adaptation de l'allocation logement.

La création des logements en lien avec l'extension trouverait sa place dans le bâtiment qui abrite actuellement la grange et les anciens greniers à foin.

La liste d'attente est de 12 personnes. Sur le département les demandes de places en Foyer de vie devraient être en augmentation en raison des amendements Creton et de départ en retraite de travailleurs handicapés.

En négociation actuellement ces projets décrits dans le paragraphe précédent n'ont pas encore l'accord du Conseil départemental. Ceci retarderait d'autant la mise en conformité et la dotation de moyen supplémentaire à l'accueil de personnes en situation de handicap dont l'accompagnement relève d'un établissement Foyer de vie.

RESIDENCE DES EDUENS

a. Situation, activité et Evénements pour l'année écoulée

La Sauvegarde 58 a été autorisée à ouvrir le Foyer Résidence « Les Eduens » par arrêté du Conseil Général de la Nièvre en date du 17 avril 2007, à Château-Chinon, pour une capacité d'accueil de 33 places mixtes : 32 places en hébergement individuel permanent, dans des chambres d'une vingtaine de m², toutes équipées de sanitaires. Chaque chambre est un lieu privatif qui peut recevoir du mobilier personnel et être décoré selon les goûts des résidents. Une place en hébergement temporaire. Cette place en accueil séquentiel, permet d'accueillir des personnes adultes en situation de handicap pendant des périodes n'excédant pas 90 jours.

L'admission des personnes orientées en foyer de vie est soumise à la décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H), des départements concernés et de l'accord de prise en charge de l'Aide Sociale.

Au 31 décembre 2014, le Foyer Résidence « Les Eduens » abritait 31 résidents, 18 hommes et 13 femmes, la moyenne d'âge est de 48 ans.

Nous avons réalisé 11 702 journées pour 11 626 journées prévues

b. Evolutions prévisibles et perspectives

L'Association a fait l'acquisition le 25 septembre 2013, d'une maison située 15m au-dessus du foyer 11 faubourg des Fossés, enclavée dans la Résidence. Cette acquisition permettra la création de quatre logements dédiés au développement de l'autonomie pour des résidents désireux de prendre de la distance avec le collectif du foyer sur une surface habitable d'environ 200 m², plus une dépendance dans le jardin et une cave. La maison a un double

accès au rez-de-chaussée comme à l'étage côté jardin et côté rue. Le jardin mitoyen au Foyer est enclavé entre le bâtiment administratif, le parking et une allée.

Ce projet est intégré dans le CPOM 2015-2017 entre la Sauvegarde et le Département de la Nièvre.

La liste d'attente pour le Foyer s'élève à 17 personnes. Le nombre de places non pourvues sur le département devrait encore augmenter en raison des travailleurs handicapés pré-traités et des amendements Creton.

E. Pôle aide par le travail

Pôle Aide par le Travail

Les ESAT du pôle regroupent un agrément de 244 travailleurs handicapés. En 2014 l'activité s'établit à 49 101 journées contre 50 685 journées prévues, la différence due essentiellement à un taux d'absentéisme supérieur à l'année précédente. Le nombre de travailleurs au 31/12/2014 est de 248 dont 17 personnes à temps partiel.

L'exercice 2014 se solde par un excédent global des budgets sociaux de 18 963 euros.

Le résultat commercial global déficitaire de 95 800 euros. Ce résultat est dû essentiellement à la fragilisation économique des clients traditionnels.

L'enjeu principal en 2014 a été de relancer la politique commerciale globale des 3 ESAT, afin de préparer une meilleure activité des ateliers dans les années à venir, et cela dans un contexte économique qui reste préoccupant pour les ESAT en général.

L'ESAT Le Morvan

a. Situation, activité et Événements pour l'année écoulée

Situé à Montsauche Les Settons, est agréé pour accueillir 39 personnes adultes handicapées mentales. En 2014, l'activité s'établit à 6 436 journées contre 7 320 prévues compte tenu d'un fort absentéisme des usagers (23,93% contre 8% prévus). Le nombre de travailleurs au 31/12/2014 est de 39 dont 4 personnes à temps partiel (soit 37,44 ETP). 10 personnes souffrent de déficience psychique et une de déficience visuelle.

L'exercice 2014 se solde par un déficit du budget social de 14 169 euros, essentiellement dû à des charges exceptionnelles additionnées à une sous dotation chronique de l'ESAT. Malgré la suppression d'un poste de moniteur d'atelier en 2012, suppression compliquant considérablement le fonctionnement de l'ESAT, le retour à l'équilibre n'a pas été possible.

Le résultat commercial déficitaire est de 25 552 euros. Ce résultat est dû d'une part à cause de la fragilisation économique de nos clients traditionnels et d'autre part à la difficulté de remplacement de moniteurs d'atelier absents (dans le contexte géographique d'isolement du Morvan). Un moniteur d'atelier menuiserie absent 6 mois en 2014 a généré une importante perturbation de la production.

L'ESAT Les Cottreaux

a. Situation, activité et Événements pour l'année écoulée

Situé à Cosne sur Loire, il est agréé pour accueillir 67 adultes handicapés mentaux. En 2014 l'activité s'établit à 13 279 journées contre 14 130 journées prévues. Le nombre de travailleurs au 31/12/2014 est de 67 dont 3 personnes à temps partiel (soit 65,59 ETP).

4 travailleurs souffrent d'une déficience intellectuelle légère, 51 d'une déficience intellectuelle moyenne et 12 travailleurs présentent des déficiences multiples, dont psychiques.

L'exercice 2014 se solde par un excédent du budget social de 22 666 euros, dû au gel du poste de Directeur Adjoint dont l'intérim est assuré par le Directeur du Pôle Aide par le tra-

vail. Cette situation pose problème et L'ESAT les Cottereaux qui souffre également d'une sous-dotation chronique.

Le résultat commercial déficitaire est de 41 107 euros. Ce résultat est dû essentiellement à la fragilisation économique des clients traditionnels.

L'ESAT Fernand Poirier

a. Situation, activité et Evénements pour l'année écoulée

Situé à Nevers, il est agréé pour accueillir 138 adultes handicapés mentaux. En 2014 l'activité s'établit à 29 386 journées contre 29 235 journées prévues. Le nombre de travailleurs au 31/12/2014 est de 142 dont 10 personnes à temps partiel (soit 137 ETP). La plupart des travailleurs de l'établissement souffrent d'une déficience intellectuelle légère ou moyenne, dont trois avec handicap associé et cinq malentendants appareillés.

L'exercice 2014 se solde par un excédent du budget social de 10 466 euros, minoré par des charges exceptionnelles sur l'exercice et par la démolition de garages d'un montant de 27600 euros, garages qui menaçaient de s'effondrer et mettaient en cause la sécurité des personnes.

Le résultat commercial déficitaire est de 29 141 euros. Ce résultat est dû essentiellement à la fragilisation économique des clients traditionnels.

b. Evolutions prévisibles et perspectives

Pôle Aide par le Travail

Grâce à la mobilisation de tous, le pôle a conservé une bonne dynamique et a poursuivi ses actions, tels que décrits dans les rapports de chaque ESAT.

Malgré cette dynamique, les effets de la crise économique ont été culminants en 2014 pour l'ensemble des 3 ESAT du Pôle. Cette année n'aura pas permis l'équilibre des ateliers commerciaux. Un travail commercial de fond, largement entamé en 2014, devrait commencer à porter ses fruits en 2015. Ce que semble confirmer l'évolution des chiffres d'affaires du 1^{er} trimestre.

En dehors de la réécriture des projets d'établissements en 2015 et de la poursuite de la démarche qualité, la priorité devra être donnée à la revitalisation économique des ateliers de production, condition indispensable à la survie des établissements.

Une négociation avec l'ARS, concernant la gestion budgétaire globale des budgets sociaux des 3 ESAT a abouti en 2015, mais la demande de rebasage des budgets reste lettre morte, malgré un dialogue constructif avec notre financeur, et sa reconnaissance de la difficulté croissante de fonctionnement des ESAT en général. Le rapport sénatorial du 15 avril 2015 laisse toutefois espérer une amélioration du financement des ESAT par une meilleure prise en compte de leurs difficultés au niveau national.

E. Service de Sauvegarde et de Protection

a. Situation, activité et Evénements pour l'année écoulée

L'activité principale du Service de Sauvegarde et de Protection est consacrée à l'exercice des mesures de protection pour des personnes majeures dans l'impossibilité de pourvoir seules à leurs intérêts en raison d'une altération médicalement constatée de leurs facultés mentales, ou de leurs facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de leur volonté.

Sa mission est d'assurer la protection tant de la personne que de ses intérêts patrimoniaux qui peut être limitée expressément à l'une de ces missions par le Juge des Tutelles.

L'accompagnement tutélaire accompli par le Service de Sauvegarde et de Protection s'effectue dans le respect des libertés individuelles, des droits fondamentaux et de la dignité de la personne.

La protection a pour finalité l'intérêt de la personne protégée et favorise, dans la mesure du possible, son autonomie.

b. Evolutions prévisibles et perspectives

L'objectif essentiel pour 2015 du Service de Sauvegarde et de Protection sera de se doter de son projet de Service qui permettra d'avoir un document de référence d'interventions et d'orientations tant pour les salariés que pour les personnes bénéficiant d'une mesure de protection.

Egalement, le Service souhaite acquérir un nouveau logiciels (GED) afin d'apporter un meilleur suivi au niveau de l'exercice des mesures de protection et un contrôle interne plus effectif. Ce système permettra également de solutionner les problèmes de classement et d'archivage des dossiers.

F. Siège Social

a. Situation, activité et Evénements pour l'année écoulée

L'engagement d'équilibre budgétaire annoncé lors des négociations du CPOM ARS 2013-2017 et de l'agrément du Siège Social se traduit par un excédent.

L'année 2014 marque le 70^{ème} anniversaire, la nouvelle charte graphique et les différentes interventions de M. POUJOL sur la gouvernance, les statuts et le règlement général de fonctionnement.

En parallèle, la mise en place de la Base Documentaire Associative institue pour l'ensemble de l'Association une référence riche regroupant les législations applicables, les éléments institutionnels (outils 2002-2), l'ensemble des procédures associatives et institutionnelles.

Enfin, la politique de rationalisation des coûts de fonctionnement a permis d'enregistrer des économies sur les énergies, la téléphonie et sur le bâti (isolation combles et planchers).

Conformément aux obligations légales, l'ensemble des établissements et services de l'Association a procédé à son évaluation externe en 2014 avec le cabinet DHCM et sous le pilotage du siège social.

b. Evolutions prévisibles et perspectives

Dans la continuité d'une contrainte administrative et financière de plus en plus accrue, notre prestataire de logiciel a complètement refondu le logiciel de comptabilité-finances afin de répondre à de nouvelles obligations d'analyse de nos gestions. Ainsi, l'année 2015 entre dans un nouveau concept de suivi en terme administratif, financier et de statistiques par le biais de l'acquisition de ce nouveau logiciel. Il s'étendra à l'ensemble de l'Association par le biais de nouveaux serveurs permettant la connexion à distance.

Faisant suite aux évaluations externes et aux préconisations d'amélioration, chaque établissement ou service va développer son plan d'amélioration continue de la qualité.

III. Principaux risques et incertitudes

Dans un contexte de crise de la dette et de réforme territoriale, l'incertitude majeure pour notre Association, réside toujours dans l'évolution de la commande publique et la stabilité du financement de nos activités. La rigueur budgétaire imposée aux services de l'Etat comme à

ceux des Départements induit un changement des relations, risquant de réduire les associations à être considérées plus comme des prestataires que comme des partenaires.

Ainsi, si nous constatons une rigidité accrue dans les modalités de financements et de contrôles, les relations avec les autorités de contrôle restent plutôt de bonne qualité et nous sommes à nouveau reconnus pour nos qualités de gestionnaires.

La Sauvegarde 58 réaffirme la nécessité de développer un partenariat entre les différents acteurs pour le maintien d'une action médico-sociale de qualité. C'est pourquoi, nous sommes d'une part à l'initiative de mutualisation et d'autre part nous répondons favorablement aux sollicitations de collaboration. Nos démarches sont appréciées et contribuent à positionner notre Association dans le réseau territorial nivernais voire régional et national.

Des coopérations inter-associatives (exemple du SAMSAH Psy) nous permettent d'envisager des possibilités de développement qui ne seraient possibles si nous restions « isolés ».

Le CPOM a été renouvelé avec l'ARS, le travail est en cours de réalisation avec les services du Conseil Départemental de la Nièvre. Ces négociations s'inscrivent dans un contexte de mutations et de réformes nous invitant à nous restructurer (maîtrise des dépenses publiques, ...). Des incertitudes sont clairement énoncées dans le cadre de la signature d'un CPOM : quelle opposabilité des engagements pluriannuels des financeurs ? Quelle projection dans les évolutions du secteur ? Application d'un tarif plafond par catégorie d'établissement ou de service ? Quelle obligation de résultats et quelle contrainte dans le financement des mesures nouvelles ?

Nous défendons le fait que le CPOM doit rester un outil de gestion et de contractualisation parmi d'autres, avec ses potentialités et ses limites. Il doit être au service d'un projet d'actions médico-sociales et visant à mieux répondre aux besoins des usagers.

Aujourd'hui, la principale incertitude réside dans le manque de visibilité quant à la commande publique. « C'est pourquoi l'Association doit désormais finaliser son programme d'amélioration continue de la qualité validé par une évaluation externe plutôt valorisante, seul gage d'un maintien de nos financements et d'une pérennisation de nos emplois actuels ».

Nous misons sur la plus-value de l'Association pour développer et enrichir ensuite nos services de manière à améliorer les réponses aux besoins des usagers.

Nous défendons là aussi le fait que dans le secteur associatif, la personne accompagnée doit intégrer l'espace de créativité et de réflexion. A la Sauvegarde 58, deux représentants élus des usagers siègent au Conseil d'Administration. C'est donc aussi, par ce type d'action, la possibilité de faire entendre notre engagement dans un contexte où la rationalisation budgétaire ne laisse que peu de place à la créativité et à l'innovation.

Les travaux de mise en conformité des établissements et services par rapport aux normes liées à l'accessibilité risquent de mettre encore en tension la trésorerie de l'Association qui peut paraître aujourd'hui confortable. Des projets sont en cours d'élaboration voire de réalisation liés à des accords (ou attentes d'accords) de Plans Pluriannuels d'Investissements.

Les enveloppent de plus en plus contraignantes tant de la part des tarificateurs que des organismes tels que les OPCA ; les évolutions législatives relatives à la formation professionnelle développent un risque réel pour l'Association qui va être contrainte à faire des choix en termes de recentrage des activités, des actions...

Les services d'Intermède connaissent un déficit structurel depuis de nombreuses années faute de conventionnements tarifaires. La recherche de subventions devient encore plus « handicapante » dans ce contexte de crise...

L'Association connaît un niveau de risques psychosociaux relativement élevé (cf. l'audit externe), des établissements sont instabilisés par des manques de personnels, une montée de la violence dans certaines entités, un turnover assez important des cadres de direction...

Fin 2014, cette situation a commencé à s'améliorer. Des commissions de travail ont été instituées, des recrutements opérés et une discussion transparente avec les services du Conseil Départemental a été entreprise notamment concernant le pôle Protection de l'Enfance.

IV. Ressources Humaines

A. Les ressources humaines en quelques chiffres

L'effectif total au 31/12/2014 est de 364 personnes réparties en 133 hommes et 231 femmes

B. Mouvement du personnel

a. Les arrivées :

Il y a eu 300 embauches en CDD sur l'année 2014 ce qui représente environ 500 contrats et avenants.

On peut compter 20 embauches en CDI.

b. Les départs

32 départs de CDI sur l'année 2014, répartis de la manière suivante :

	2014
Démission	16
Licenciements	5*
Retraite	8
Rupture conventionnelle	2

* Licenciements pour inaptitude

C. Absences comparées sur les 3 dernières années en jour

a. Maladie

	2012	2013	2014
Maladie	6 796	5 689	7916
Taux d'absentéisme	7.90	6.63	9.17

b. Accident du travail

	2012	2013	2014
Accident du travail	485	621	1 156
Taux de fréquence des accidents du travail	14.49	30.55	15.93

D. Autres conditions de vie relevant de l'Association

a. Activités sociales

	2013	2014
Contributions aux financements du Comité d'Entreprise (fonctionnement et œuvres sociales)	205 189 €	205034

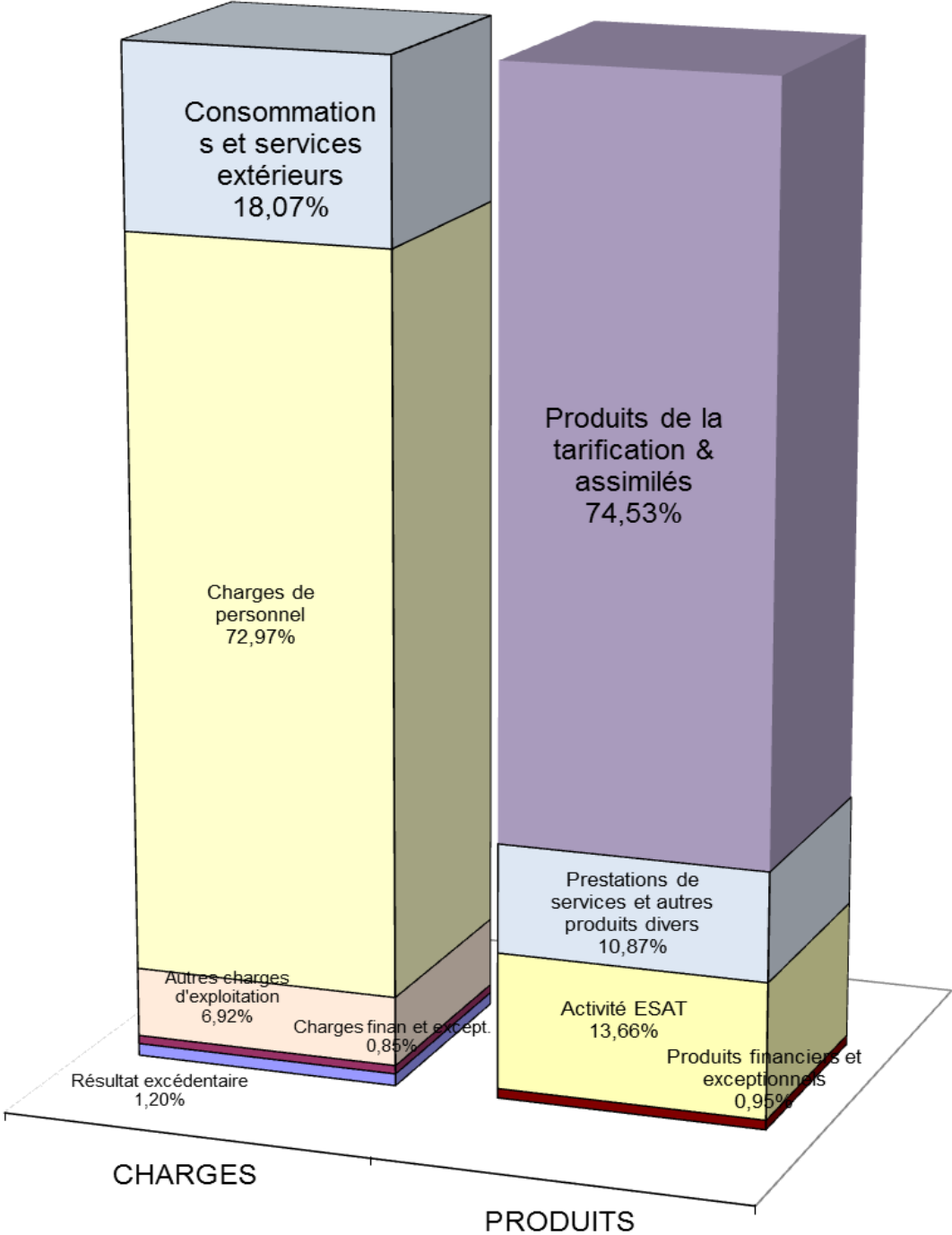
b. Autres charges sociales

	2013	2014
Coût pour l'Association de prestations liées à la prévoyance	11 938 €	111 152 €
Coût pour l'Association de prestations liées à la mutuelle	155 415 €	217 820 €
Coût pour l'Association de prestations liées aux retraites complémentaires	685 582 €	675 574 €

V. Exposé du résultat et du bilan

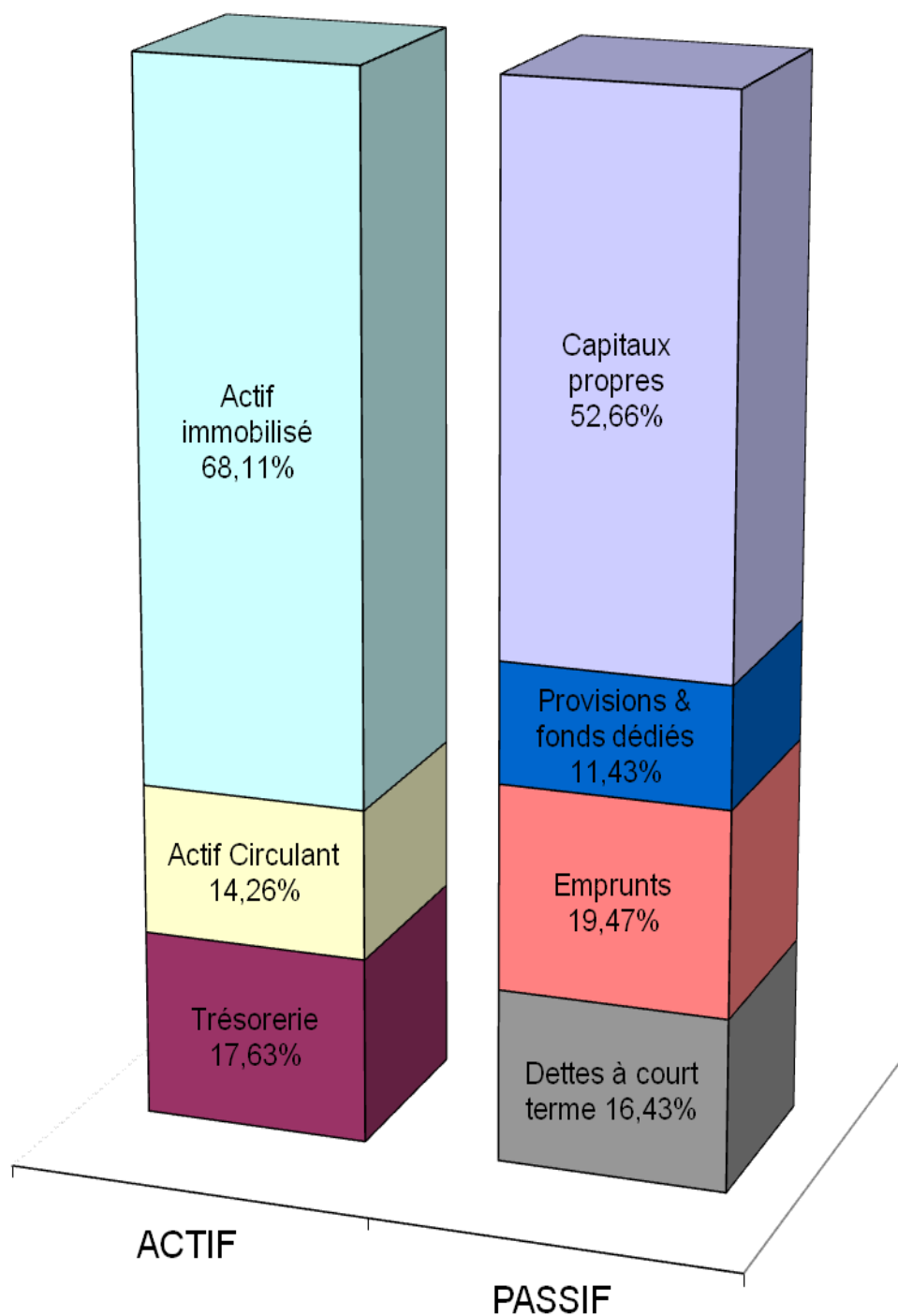
CHARGES	Exercice 2014	Exercice 2013	PRODUITS	Exercice 2014	Exercice 2013
<u>CHARGES D'EXPLOITATION :</u>			<u>PRODUITS D'EXPLOITATION :</u>		
Achats de marchandises	30 225,67	20 913,58	Ventes de marchandises		0,00
Variation de stocks		0,00	Production vendue	961 083,42	1 254 994,37
Achats de matières premières et fournitures	294 328,17	380 531,52	Prestations de services	924 880,93	949 055,63
Variation de stocks	34 114,01	-13 751,14	Divers	1 049 878,88	1 084 837,06
Achats autres approvisionnements	268 938,63	289 403,18	SOUS-TOTAL A : CHIFFRE D'AFFAIRES NET	2 935 843,23	3 288 887,06
Variation de stocks	-12 866,89	21 405,97	Production stockée	-17 991,47	-2 962,34
Achats non stockés de matières et fournitures	1 524 229,87	1 720 234,92	Production immobilisée		0,00
Services extérieurs et autres	2 713 395,75	2 596 000,17	Dotations et produits de la tarification	20 013 059,15	19 865 424,36
Impôts, taxes et versements assimilés			Subventions d'exploitation et participations	318 421,87	343 958,77
- Sur rémunération	1 225 361,95	1 237 916,87	Reprise sur amortissements et provisions	225 725,83	343 935,76
- Autres	185 197,02	173 760,34	Transferts de charges	437 644,04	370 516,05
Salaires et traitements	12 605 735,40	12 600 970,18	Autres produits	2 685 676,61	2 740 955,53
Charges sociales	5 762 084,49	5 555 562,77	SOUS-TOTAL B :	23 662 536,03	23 661 828,13
Dotations aux amortissements & aux provisions			TOTAL I (A + B)	26 598 379,26	26 950 715,19
- Dotations aux amortissements des immobilisations	1 419 732,57	1 407 416,76			
- Dotations des charges d'exploitation à répartir		0,00	<u>QUOTES PARTS RESULTAT / OPERATIONS FAITES EN COMMUN (II)</u>	963 900,00	960 174,00
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	25 032,44	27 277,42			
- Pour risques & charges : dotations aux provisions	174 378,69	244 214,19	<u>PRODUITS FINANCIERS :</u>		
Autres charges	53 607,08	36 004,31	De participations et des immobilisations financières	3 418,96	2 447,82
TOTAL I	26 303 494,85	26 297 861,04	Revenus des VMP, escomptes obtenus et autres produits financiers	1 125,28	1 275,63
			Reprises sur provisions	1,00	875,88
<u>QUOTES PARTS RESULTAT / OPERATIONS FAITES EN COMMUN (II)</u>	963 900,00	960 174,00	Transferts de charges		0,00
<u>CHARGES FINANCIERES :</u>			Différences positives de change		0,00
Dotations aux amortissements & aux provisions	12 470,84	13 088,82	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	23 294,34	5 551,02
Intérêts et charges assimilées	154 772,73	188 523,50	TOTAL III.....	27 839,58	10 150,35
Différences négatives de change		0,00			
Charges nettes sur cessions de V.M.P		0,00	<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS :</u>		
TOTAL III	167 243,57	201 612,32	Sur opérations de gestion	3 444,00	1 161,41
			Sur opérations en capital	60 611,89	53 535,52
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</u>			Reprises sur provisions		
Sur opérations de gestion	17 626,74	162 293,36	- Reprises sur provisions réglementées : réserve de trésorerie		0,00
Sur opérations en capital	12 584,68	10 495,23	- Reprises sur provisions réglementées : réserves plus values nettes d'actif		901,23
Dotations aux provisions réglementées : réserves trésorerie		0,00	- Reprises sur autres provisions	85 610,84	25 776,00
Dotations aux provisions réglementées : renouvellement des immobilisations		0,00	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	76 294,93	188 839,26
Dotations aux provisions réglementées : réserves plus values nettes d'actif	25 705,15	13 756,00	Transferts de charges		0,00
Dotations aux provisions exceptionnelles		6 172,72	TOTAL IV.....	225 961,66	270 213,42
Engagements à réaliser sur ressources affectées	3 000,00	2 766,00			
TOTAL IV	58 916,57	195 483,31			
IMPOTS SUR LES SOCIETES	926,00	269,00	TOTAL DES PRODUITS	27 816 080,50	28 191 252,96
TOTAL DES CHARGES	27 494 480,99	27 655 399,67	INSUFFISANCE		
EXCEDENT	321 599,51	535 853,29	TOTAL GENERAL	27 816 080,50	28 191 252,96
TOTAL GENERAL	27 816 080,50	28 191 252,96			

COMPTE DE RESULTAT 2014



ACTIF		Exercice 2014			Exercice 2013 NET	P A S S I F		Exercice 2014	Exercice 2013	
		B R U T	Amort. Prov.	N E T						
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELES :					FONDS PROPRES	FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	2 465 655,62	2 465 655,62	
	Frais d'établissement	27 535,04	27 535,04	0,00	0,00			FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
	Autres immobilisations incorporelles	306 579,28	272 978,78	33 600,50	31 043,88			Dons et legs		0,00
	Immobilisations incorporelles en cours			0,00	5 765,11			Subventions d'investissement		0,00
	Avances et acomptes versés / commandes d'immos incorporelles			0,00	0,00					
	IMMOBILISATIONS CORPORELES :							RESERVES		
	Terrains	1 295 662,73	448 683,51	846 979,22	848 747,56			Excédents affectés à l'investissement	8 210 131,45	8 298 152,04
	Constructions	26 924 177,13	13 197 197,09	13 726 980,04	14 025 444,94			Réserve de compensation	675 989,32	657 131,43
	Installations techniques, matériel et outillages	3 791 292,92	3 207 795,88	583 497,04	665 906,09			Réserve de trésorerie	736 997,98	736 997,98
	Autres immobilisations corporelles	4 204 999,76	3 409 552,53	795 447,23	830 869,23			Autres réserves	2 439 600,02	2 439 600,02
	Immobilisations corporelles en cours	671 329,38		671 329,38	440 480,52					
	Avances et acomptes versés / commandes d'immos corporelles			0,00	2 385,63			REPORT A NOUVEAU	-2 898 802,05	-2 544 110,53
								Résultats sous contrôle de tiers financeurs	189 309,76	-725 171,66
								Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-51 824,73	-49 642,27
						Résultat de l'exercice	321 599,51	535 853,29		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES :										
Participations & créances rattachées à des participations	204 161,14	203 463,04	698,10	1 573,98		Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	60 764,79	67 666,28		
Autres titres immobilisés			0,00	0,00						
Prêts	684 763,00	246 846,00	437 917,00	419 808,00		PROVISIONS REGLEMENTEES				
Autres immobilisations financières	16 500,69		16 500,69	17 142,69		Provisions pour réserve de trésorerie	368 896,40	368 896,40		
						Provisions pour renouvellement des immobilisations	51 835,99	90 038,73		
						Réserve des plus-values nettes d'actif	660 814,93	635 109,78		
TOTAL I	38 127 001,07	21 014 051,87	17 112 949,20	17 289 167,63		TOTAL I	13 230 968,99	12 976 177,11		
STOCKS ET EN COURS :					provisions pour risques et charges & fonds d'écritures					
Matières premières et fournitures	224 031,31	44 683,05	179 348,26	212 073,57		Provisions pour risques	521 699,58	581 533,58		
Autres approvisionnements	71 218,78	3 995,32	67 223,46	57 098,33		Provisions pour charges	1 274 956,39	1 240 713,16		
En cours de production (biens et services)	116 900,25	27 915,33	88 984,92	124 963,54		Fonds dédiés	1 076 183,19	1 149 478,12		
Produits intermédiaires & finis	204 513,91	31 438,33	173 075,58	152 809,03		TOTAL II	2 872 839,16	2 971 724,86		
Marchandises			0,00	0,00						
AVANCES & ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	1 973,47		1 973,47	250,00	DETTES	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 846 382,75	5 269 788,82		
CREANCES :						Emprunts et dettes financières diverses	46 184,90	56 918,12		
Créances redevables et comptes rattachés	2 050 932,55	55 579,43	1 995 353,12	2 080 485,50		Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		0,00		
Personnel	531,29		531,29	1 133,48		Redevables créditeurs	31 478,32	26 671,94		
Etat	2 612,31		2 612,31	7 521,93		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	654 553,71	574 361,68		
Autres créances	956 101,82	3 750,00	952 351,82	818 485,25	Dettes fiscales et sociales	2 920 133,90	2 957 422,65			
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			0,00	2 899 722,80	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	359 338,07	136 763,15			
DISPONIBILITES	4 429 758,06		4 429 758,06	1 383 686,46	Autres dettes	118 769,41	110 207,07			
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	121 605,15		121 605,15	101 752,36	Produits constatés d'avance	45 117,43	49 114,48			
TOTAL II	8 180 178,90	167 361,46	8 012 817,44	7 839 982,25	comptes de régularisation	TOTAL IV	9 021 958,49	9 181 247,91		
CHARGES A REPARTIR / PLUSIEURS EXERCICES (III)	0,00		0,00	0,00		ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)	0,00	0,00		
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)	0,00		0,00	0,00						
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)			0,00	0,00						
TOTAL ACTIF	46 307 179,97	21 181 413,33	25 125 766,64	25 129 149,88		TOTAL PASSIF	25 125 766,64	25 129 149,88		

BILAN 2014



VI. Affectation des résultats

1ère délibération du Conseil :

Après avoir entendu la présentation du compte de résultat, le conseil décide d'arrêter le résultat comptable de la façon suivante :

Résultat des établissements de gestion conventionnée hors CPOM et ESAT (inclus Siège Social et SSP)	+ 23 387,69 €
Résultat des ESAT activités sociales	+ 18 963,13 €
Résultat des établissements de gestion conventionnée CPOM (IME/ITEP/SESSAD) :	+ 485 379,74 €
Résultat des budgets de gestion non conventionnée (ESAT Production, Intermède, Gestion Associative) :	- 206 131,05 €
Soit un total de :	+ 321 599,51 €

2ème délibération du Conseil :

Le conseil propose d'affecter le résultat des gestions non conventionnées de la façon suivante :
Résultat à affecter :

• Le déficit des services agréés sans reprise de résultat, est affecté : en report à nouveau déficitaire (Intermède - Espace Rencontre) (qui porte le report à nouveau déficitaire à - 170 456,20€)	- 32 276,00 €
en report à nouveau déficitaire (Intermède – Médiation Familiale) (qui porte le report à nouveau déficitaire à - 159 289,95€)	- 12 743,02 €
en report à nouveau déficitaire (Intermède – Audition de Mineurs) (qui porte le report à nouveau déficitaire à - 11 462,54€)	+ 2 727,11 €
• Le déficit de l'ESAT Production « Le Morvan » est affecté : ➤ report à nouveau déficitaire (qui porte le report à nouveau déficitaire à - 25 552,04€)	- 25 552,04 €
• Le déficit de l'ESAT Production « F. Poirier » est affecté : ➤ report à nouveau déficitaire (qui porte le report à nouveau déficitaire à - 163 781,56€)	- 29 141,30 €
• Le déficit de l'ESAT Production « Les Cottereaux » est affecté : ➤ en report à nouveau déficitaire (qui porte le report à nouveau déficitaire à - 325 078,93€)	- 41 107,50 €
• Le déficit du suivi des familles d'accueil est affecté : ➤ en report à nouveau excédentaire (qui porte le report à nouveau excédentaire à 0€)	- 1 669,22 €
➤ en report à nouveau déficitaire	- 28,25 €
• Le déficit de gestion associative est affecté : ➤ en report à nouveau déficitaire (qui porte le report à nouveau déficitaire à - 2 238 626,81€)	- 91 046,42 €
➤ en réserve pour investissements (Locatifs Baye et Montsauche)	+ 24 705,59 €

3ème délibération du Conseil :

Le Conseil propose :

➤ d'affecter le résultat des budgets de gestion conventionnée hors CPOM (dont + 352 058,10 € de reprise de résultats de 2006 à 2012) d'un montant de **+ 375 445,73 €** au poste "résultat sous contrôle de tiers financeurs".

➤ d'affecter le résultat des budgets des ESAT activités sociales d'un montant de **18 963,13 €** au poste "résultat sous contrôle de tiers financeurs".

➤ d'affecter les résultats des budgets sous CPOM (Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens) d'un montant de **+ 485 379,74 €** pour 2014 dans le respect des dispositions de l'article R314-51 du Code de l'Action Sociale et des Familles, comme suit :

- | | |
|--|-----------------------|
| • imputation en report à nouveau excédentaire | + 64 778,03 € |
| • imputation en réserve à l'investissement | + 225 000,00 € |
| • imputation en réserve de compensation des déficits | + 195 601,71 € |